

Le passage en force de Linky suscite la révolte

30 mai 2018 / Moran Kerinec (Reporterre)



Déploiement accéléré, passages en force, ignorance des questions des usagers... Enedis, le promoteur du compteur communicant Linky, provoque des levées de boucliers dans les communes, des débats au Parlement et une forte opposition. Dans une enquête en cinq volets, Reporterre passe au crible le dossier : méthodes de pose, santé, protection des données, utilité écologique... Premier volet.

-
- Cet article est le premier d'une enquête en cinq volets que Reporterre consacre au compteur Linky.
-

« Enedis m'a obligée à barricader mon compteur. Maintenant, il est scellé. » Dans un café d'Oullins, en bordure de Lyon, Sandrine est venue accompagnée d'autres membres du collectif anti-Linky Sud-Ouest lyonnais (SOL). Autour de la table, chacune feuillette son propre dossier pour vérifier les informations qu'elles partagent : extraits de presse, documents d'Enedis, notes et études s'y mélangent. À tour de rôle, elles racontent leur première expérience avec le compteur controversé. « Des installateurs m'ont appelé un jour : ils étaient en bas de chez moi, garés dans la rue. Je n'ai pas voulu les faire entrer. Ils m'ont expliqué que c'était obligatoire, que j'allais devoir payer des frais supplémentaires si je refusais l'installation d'un compteur Linky », raconte Jocelyne en sirotant un thé. « Quand des installateurs viennent chez vous, sans avertissement, poser un Linky, ça peut donner l'impression d'une intrusion dans la vie privée. Ça touche au foyer, à l'intime », ajoute sa voisine Marie-France.

Pourtant, selon ses défenseurs, le Linky serait un bond en avant : véritable outil de la transition énergétique, le compteur communicant pourrait mieux informer ses usagers de leur consommation électrique, permettre une connaissance plus fine du réseau et de ses besoins pour les fournisseurs d'énergie, raccorder plus facilement les installations d'énergies renouvelables chez les particuliers... Mais nombreux sont ceux qui se méfient du Linky, qui est accusé de tous les maux : « Il enverrait des ondes néfastes pour la santé », « il permettrait à Enedis d'espionner les foyers et d'en revendre les informations », « il serait imposé de force ou par la ruse par des installateurs peu scrupuleux, sans possibilité de le refuser », « il ne servirait pas la transition écologique, mais l'intérêt financier d'Enedis »... Des interrogations légitimes, auxquelles Reporterre a cherché les réponses.

Pour comprendre cette défiance, il faut revenir quelques années en arrière. En 2008, une étude comparative internationale réalisée par Capgemini pour le compte de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) poussait la France à déployer chez tous les consommateurs en basse tension un compteur « communicant ». En 2009, une directive européenne soumettait le choix de la généralisation des compteurs communicants à une analyse coût-bénéfice favorable et à une décision souveraine de chaque État membre de l'UE. Les premiers tests ont lieu en France dans la région lyonnaise et en Indre-et-Loire en 2010, et il est alors baptisé « Linky ».

« Enedis menace les personnes qui refusent le Linky d'une procédure au civil »

Si certains pays, telle l'Allemagne, ont choisi un déploiement limité, la France s'est engagée à remplacer les compteurs électriques de tous les foyers français grâce aux efforts d'Enedis, ex-ERDF et filiale à 100 % du groupe EDF. « Aujourd'hui, 11 millions de familles disposent du Linky, précise Enedis à Reporterre, nous en installons 30.000 par jour, pour atteindre les objectifs posés par la Commission européenne et la CRE. » Soit 35 millions de compteurs communicants d'ici 2021. Une opération massive et un calendrier serré... Mais par des opérations de pose à marche forcée sans prendre en considération les doléances des usagers, Linky s'est aliéné la population.

Il faut dire que les méthodes d'installation d'Enedis sont pour le moins expéditives : pour réussir sa mission, l'entreprise incite ses installateurs à poser coûte que coûte les compteurs, même quand les habitants s'y opposent. En témoigne une fiche de conseil distribuée aux techniciens, qui rappelle qu'« Enedis ou l'Entreprise de Pose mandatée est en droit d'accéder au compteur, même situé dans les parties privatives d'une propriété ou copropriété, dans la mesure où il s'agit de l'une de ses missions légales ». Qu'importe alors l'avis des usagers, le remplacement s'effectue parfois sans qu'ils ne soient informés du jour de l'intervention pour peu que le compteur soit positionné sur leur palier ou aux abords de leur propriété, et que la présence des habitants ne soit pas nécessaire pour y accéder.

La même fiche précise les situations pouvant être rencontrées et la conduite à adopter au cas par cas. Dans celui où un cadenas ou des affiches interdisent l'accès au compteur, il est recommandé de « ne pas en tenir compte », de « casser le cadenas si besoin » pour « remplacer les compteurs ». Une « erreur de communication », s'excuse Enedis, qui affirme à Reporterre avoir suspendu la production et l'envoi de ces consignes. Quant aux appareils qui se situent au sein même d'un logement, certains sous-traitants n'hésiteraient pas à user de la ruse pour entrer dans les foyers. « Un installateur est venu un matin, ma colocataire lui a ouvert, et il lui a expliqué que j'avais pris rendez-vous ce jour-là. Ce n'était pas le cas. Quand je suis revenu le soir, le compteur était installé », témoigne Nolwenn, habitante du 19^e arrondissement de Paris.



Fiche 3

Que faire face au refus sur le terrain ?

Situations poseurs

Enedis ou l'Entreprise de Pose mandatée est en droit d'accéder au compteur, même situé dans les parties privatives d'une propriété ou copropriété, dans la mesure où il s'agit de l'une de ses missions légales.

Dans le cas où le propriétaire ou syndic de copropriété a expressément manifesté son désaccord à l'installation du ou des compteurs, et que ce compteur est situé sur une propriété privée :

- Le technicien peut tout de même entrer dans la propriété et procéder au remplacement du compteur si l'accès la propriété privée est réputé se faire librement (absence de portail ou de muret, simple ouverture d'un portail/d'une porte non fermée à clé, accès accordé par un résident...)
- Le technicien ne peut accéder au compteur, sous peine de constituer une violation de domicile, si l'accès à la propriété est restreint par une barrière physique ou morale (muret, porte fermée à clé, panneau « propriété privée, ...).

Situations sans présence physique du client

Situations pouvant être rencontrées	Conduite à tenir
Absence de portail ou de muret autour de la propriété et absence de panneau interdisant l'entrée (propriété privée)	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès à la propriété est réputé se faire librement • Remplacer les compteurs normalement
Simple ouverture d'un portail (non fermé à clé) pour accéder au compteur et absence de panneau interdisant l'entrée (propriété privée)	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès à la propriété est réputé se faire librement • Remplacer les compteurs normalement
Affiche à l'entrée de l'immeuble/de la maison refusant Linky (STOP Linky) et absence de panneau interdisant l'entrée (propriété privée)	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas tenir compte de l'affiche • Remplacer les compteurs normalement
Porte ou portail fermé mais le technicien dispose d'une clé vigik, d'un double de clé ou du digicode	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer les compteurs normalement
Cadenas/affiches sur le compteur ou le coffret ou la gaine	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas tenir compte des affiches • Casser le cadenas si besoin • Remplacer les compteurs
Accès aux compteurs / à la copropriété impossible du fait d'un obstacle (portail fermé à clé, grille fermée à clé, muret...)	<ul style="list-style-type: none"> • Tenter d'obtenir que le client ou un autre habitant du logement/de la copropriété vous ouvre (rechercher une sonnette, toquer à la porte) • Si impossible, faire 1/2 tour • Compteur à considérer comme inaccessible. Prise de rdv nécessaire
Affiche ou panneau à l'entrée interdisant l'accès au motif de la violation de domicile / propriété privée <i>Attention : L'indication doit être portée sur un écriteau qui paraît pérenne. Une simple feuille pouvant être arrachée ne constituerait pas une barrière à l'entrée</i>	<p>Dans le cas d'un ensemble collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenter d'obtenir que le client ou un autre habitant du logement/de la copropriété vous autorise à rentrer • Si impossible, faire 1/2 tour • Compteur à considérer comme inaccessible. Prise de rdv nécessaire. <p>Dans le cas d'une propriété individuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacer le compteur

Quand un usager s'oppose à la pose d'un compteur Linky, il lui est régulièrement répondu qu'il n'a pas le droit de le refuser. « Enedis menace les personnes qui refusent le Linky d'une procédure au civil pour les

forcer à leur donner accès, assure M^e Magarinos-Rey, avocate de maires anti-Linky. *On a vu une grande quantité de lettres annonçant ça, mais pour l'instant aucune procédure.* » Des affirmations que réfute catégoriquement Enedis, mais que maintient la juriste, documents à l'appui. Certains témoins contactés par Reporterre affirment également avoir subi un harcèlement téléphonique des équipes d'Enedis pour leur imposer des compteurs.

Le distributeur d'énergie utiliserait un double langage, selon M^e Magarinos-Rey : *« Enedis dit de temps en temps dans les médias "pour les personnes qui refusent, nous n'installerons pas de compteur". Mais pour l'instant, c'est du vent. Ils continuent de forcer l'accès aux compteurs.* » Parmi les anti-Linky, nombreux sont ceux qui ont fait savoir par lettre recommandée leur opposition à la pose de l'appareil dans leur logement. Mais ces missives sont restées lettres mortes. *« Les usagers ne peuvent pas vraiment refuser, explique M^e Magarinos-Rey, le pouvoir réglementaire a prévu le déploiement de ces compteurs qui, rappelons-le, n'appartiennent pas aux particuliers. Il n'y a qu'une solution : il faut saisir le tribunal civil en demandant à ce que le compteur ancien soit réinstallé, ou en mesure de prévention que le compteur ne soit pas remplacé. »*



Rebutés par les méthodes d'Enedis, des groupes anti-Linky ont éclos à travers le territoire français. *« Psychologiquement, il faut du collectif. Seuls, nous ne pouvons pas nous dresser »,* explique Sandrine, du collectif anti-Linky Sud-Ouest lyonnais. Ces petits groupes locaux ont initié leur propre campagne contre les compteurs, s'associant pour rédiger des lettres de refus, faisant des ateliers pour verrouiller à plusieurs les compteurs mécaniques à l'aide de briques et de grilles en fer... Voire, dans certains cas, en organisant des tours de garde pour vérifier que les techniciens ne viendraient pas installer des compteurs en leur absence. Pour pallier le manque d'information du distributeur d'électricité, des conférences sur le Linky sont régulièrement organisées dans l'Hexagone par des militants anti-Linky et par des communes circonspectes sur le nouveau compteur. Stéphane Lhomme, conseiller municipal de Saint-Macaire (Gironde), l'une des premières villes à s'être opposé au compteur communicant, en a animé *« plus de 80 »* depuis le déploiement des compteurs. Il anime le site [Refus Linky](#)

« On n'a peut-être pas suffisamment informé quand on a lancé le projet »

Cette opposition au compteur Linky a su trouver une oreille auprès des maires des petites ou grandes localités. Selon Stéphane Lhomme, *« plus de 400 communes ont pris des délibérations ou des arrêtés à l'encontre des compteurs Linky »*. Dans la majorité des cas, les élus locaux demandent le respect du choix des habitants de refuser le compteur ou d'obtenir de plus amples informations sur les enjeux sanitaires et

de collecte des données effectuée par les compteurs. Au risque de provoquer les foudres des préfets.

Dans l'Isère, la maire de Réaumont s'est retrouvée [devant le tribunal administratif](#) pour avoir pris un arrêté contre l'installation des compteurs Linky dans sa commune au nom du principe de précaution. L'État a contesté cette décision en justice en septembre dernier. Ce scénario s'est reproduit dans différentes communes à travers l'Hexagone. « *Systématiquement, les délibérations et les arrêtés qui sont pris sur la base de nos modèles sont attaqués soit par Enedis, soit par les préfetures* », explique M^e Magarinos-Rey.

Si les élus locaux voient retoquer leurs décisions, le débat s'est hissé jusqu'à l'Assemblée nationale et au Sénat. Un amendement défendu par les députés France insoumise contre l'installation des compteurs a essuyé un premier échec lorsqu'il a été proposé. La sénatrice de Gironde Florence Lassarade (LR) a elle-même proposé deux amendements sur le projet de loi sur le règlement général de la protection des données personnelles concernant les informations fournies pour les compteurs Linky, mais ils ont eux aussi été [refusés par ses collègues](#). Le 9 avril dernier, [dans Le Parisien](#), l'ancienne ministre Corinne Lepage a demandé au gouvernement de mener une étude pour déterminer quel impact sur la santé auraient les compteurs. Si le gouvernement restait coi, elle menaçait de lancer un recours collectif « *au nom des maires et des citoyens* » contre l'État devant le tribunal administratif. Promesse tenue : l'action s'est depuis concrétisée par l'unité de plus 5.500 Français via la plateforme juridique [MySmartCab](#).

Après avoir essuyé le feu des critiques depuis le déploiement du Linky, Enedis tente aujourd'hui de faire amende honorable. « *On n'a peut-être pas suffisamment informé quand on a lancé le projet, regrette le distributeur d'électricité, on n'a pas cru qu'il y aurait une telle contestation. On se rend compte aujourd'hui qu'il faut renforcer l'accompagnement. Nous allons voir de plus en plus tôt les communes pour organiser la venue des nouveaux compteurs, et faisons beaucoup plus de réunions sur les territoires.* » De bonnes intentions, mais bien à rebours de la contestation.

Reste à savoir si le Linky est réellement un danger pour la santé et la protection des données personnelles de ses usagers. Des questions sur lesquelles reviendra *Reporterre* dans les jours qui viennent.

- **Suite de notre enquête** : [Linky, le compteur qui observe la vie privée des gens](#)

Lire aussi : [Face aux méthodes brutales pour imposer le compteur Linky, la résistance grandit](#)

Source : Moran Kerinec pour *Reporterre*

Dessin : © [Tommy/Reporterre](#)

Photo : © Moran Kerinec/*Reporterre*

- Emplacement : [Accueil](#) > [Editorial](#) > [Enquête](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Le-passage-en-force-de-Linky-suscite-la-revolte>

Linky, le compteur qui observe la vie privée des gens

31 mai 2018 / Moran Kerinec (Reporterre)



Parmi les craintes suscitées par Linky, celles liées à l'usage et à la protection des données personnelles tiennent une place de choix. Que fera Enedis des données collectées ? L'entreprise est-elle claire au sujet du respect de la vie privée des « usagers » ? Reporterre fait le point.

-
- *Cet article est le deuxième d'une enquête en cinq volets que Reporterre consacre au compteur Linky. Hier, nous avons publié « [Le passage en force de Linky suscite la révolte](#) ».*

« Pourquoi est-on là ? Pour comprendre à quoi sert ce fichu Linky et s'il est vraiment bon pour nous », lance Sophie, une habitante de Couzon-au-Mont-d'Or. Près de 70 personnes se sont réunies ce soir dans la salle des fêtes de ce petit village situé à une poignée de kilomètres de Lyon. Tous sont présents pour

comprendre ce qu'est ce curieux compteur électronique qui remplace dans les foyers la vieille machinerie mécanique qui calculait leur consommation d'électricité. À l'invitation de l'association Vivre Couzon, deux élus municipaux sont venus débattre de ce nouveau dispositif en compagnie du collectif d'opposants au Linky **Pièces et Main d'œuvre**. « *Un compteur a été installé chez ma grand-mère, mais elle ne sait absolument pas à quoi il sert de plus par rapport au précédent* », dit Mathilde, venue se renseigner elle aussi. Parmi les sujets de la soirée, l'un est d'importance : à quoi sert la masse de données collectées par le Linky ?

C'est que le compteur est extrêmement bavard sur les habitudes de ses usagers. Il est capable de relever à distance des données de consommation journalière bien plus fines que les appareils traditionnels. Ces informations remontent une fois par jour vers les centres de gestion des données d'Enedis via les **CPL (courants porteurs en ligne)**. Avec l'accord de l'utilisateur, le distributeur d'électricité peut augmenter le nombre de relevés journaliers et fournir des informations plus précises en construisant une « *courbe de charge* » qui permet d'informer l'utilisateur sur ses pics de consommation et l'aider à les réduire. Ces relevés permettent théoriquement à Enedis de fonder ses factures sur les consommations réelles, et non sur des estimations.

Mais ces avantages peinent à convaincre les sceptiques. « *En général, plus les gens sont dans la précarité, plus économiser revient à chauffer modérément et à éteindre la lumière. Une bonne campagne d'information sur la chasse au gaspillage est immensément plus efficace et moins chère pour faire des économies* », explique Stéphane Lhomme, farouche opposant au compteur communicant.

« Nous ne sommes encore qu'aux prémices de l'exploitation de toutes les potentialités de ce compteur »

Le Linky peut également avoir d'autres usages. Une analyse approfondie des courbes de consommation permet de déduire un grand nombre d'informations sur les habitudes de vie du foyer équipé : heure de lever et de coucher de ses membres, nombre de personnes présentes dans le logement, qualité de l'isolation thermique, présence ou non des habitants... Des informations qui inquiètent les spectateurs de la conférence à Couzon-au-Mont-d'Or. « *Le Linky est un levier pour numériser une part de vie qui ne l'est pas encore. Ça va transformer nos faits et gestes en données* », s'insurge une spectatrice.

Ce sont justement ces faits et gestes qui éveillent l'intérêt d'une pléthore d'acteurs économiques, comme l'explique Enedis elle-même dans **une brochure datant de 2015** : « *Nous ne sommes encore qu'aux prémices de l'exploitation de toutes les potentialités de ce compteur : Big data, usages domotiques, objets connectés... L'installation des compteurs communicants bénéficiera à l'ensemble de la filière électrique. Le programme Linky est suivi de près par les acteurs majeurs du secteur de l'énergie : fournisseurs, distributeurs, producteurs, équipementiers, start-up...* » Grâce aux informations fournies par le Linky, ces « *acteurs majeurs* » pourraient proposer des services et des offres commerciales ciblés à leurs clients. Cette situation n'inquiète pas Enedis, qui assure « *la protection de ces informations personnelles, qui sont la propriété du client* » et promet de n'envoyer les chiffres « *qu'une fois par mois aux fournisseurs* ».

Mais une partie de l'opinion n'est pas tranquille, comme l'exposait Philippe Aigrain, cofondateur de la **Quadrature du Net**, devant la **Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale** qui s'intéressait aux « *enjeux des compteurs communicants* » : « *Il faut prendre conscience que le fait qu'un compteur appartienne au distributeur, ou soit sous son contrôle, plus ou moins universellement accepté lorsqu'il s'agissait d'un dispositif "bête", devient intolérable lorsque ce dispositif intègre une intelligence et des algorithmes, si élémentaires soient-ils, cette intelligence ayant de surcroît été conçue par d'autres dont on ne partage pas nécessairement les buts.* »



D'autant que les détails entourant la collecte de ses données restent flous, et sont régulièrement sous le feu des critiques, tant des associations anti-Linky que des institutions de la République.

En théorie, le consommateur pourrait limiter la collecte de ses données en refusant de les partager plus d'une fois par jour. Mais cela réduirait alors son accès à une courbe de charge précise lui permettant de mieux réguler sa consommation énergétique. Dans les faits, le distributeur d'électricité a longtemps peiné pour offrir à ses « clients », qu'ils soient ou non déjà équipés du Linky, les informations nécessaires pour mener leur choix en toute conscience. Cette situation a déjà été épinglée à de nombreuses reprises par la [Ligue des droits de l'homme](#), la [Cour des comptes](#) et par la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

« Il a fallu attendre trois ans après la recommandation de la Cnil de 2012 pour préciser les conditions d'enregistrement de la courbe de charge dans les compteurs »

Cette dernière a préconisé en 2012 et en 2015 de prendre des dispositions afin d'assurer la protection des données personnelles. Mais sans obtenir de réaction satisfaisante d'Enedis. Comme le rappelle la Cour de comptes, « *il a fallu attendre trois ans après la recommandation de la Cnil de 2012 pour préciser les conditions d'enregistrement de la courbe de charge dans les compteurs. Les recommandations en matière de protection des données collectées par les compteurs communicants ont été prises en compte en dernier lieu dans le décret du 10 mai 2017, qui précise les modalités de mise à disposition des données de comptage à des tiers avec l'accord de l'utilisateur concerné* ». Ce qui n'empêchait pas le distributeur d'électricité de se féliciter en décembre dernier de suivre « *scrupuleusement* » les recommandations de la Cnil. Aujourd'hui, l'entreprise affirme à *Reporterre* avoir récemment reformulé les courriers d'informations envoyés à ses clients pour leur expliquer le principe des données collectées.

Le compteur #Linky respecte scrupuleusement les recommandations de la @CNIL. Pour savoir plus sur les données collectées : <https://t.co/MJDHq6uVQk>

— Le Compteur Linky (@CompteurLinky) December 21, 2017

Mais les problèmes d'opacité concernant la transmission des données personnelles ne sont pas l'apanage d'Enedis. Les autres producteurs d'énergie sont aussi en cause. Le 5 mars dernier, la Cnil **a mis en demeure le fournisseur privé Direct Énergie**, avançant que le consentement des usagers ne serait pas « libre, éclairé et spécifique », et ne respecterait pas **la loi Informatique et Libertés de 1978**. « *L'information communiquée aux clients est trompeuse à double titre, prévient la Cnil, [les usagers] pensent consentir à l'activation du compteur Linky — or seul le gestionnaire du réseau de distribution active ce compteur — et la finalité de la collecte leur est présentée comme conduisant à une facturation au plus juste, ce qui est à ce jour inexact.* » Pour le garant des libertés numériques, « *le client a donc l'impression, erronée, qu'il choisit d'activer le compteur alors qu'il ne consent, en réalité, qu'à la collecte de ses données de consommation* ». La cadence précise de la remontée des données de consommation effectuée par cette collecte n'est pas non plus spécifiée aux usagers, alors qu'elle s'opère toutes les demi-heures.

« On est en train de normaliser une situation de surveillance. Cela ne devrait pas être le cas »

Les manquements des fournisseurs d'énergie à leurs obligations n'ont pas échappé aux détracteurs du compteur, comme le démontre M^e Magarinos-Rey, avocate de plusieurs mairies anti-Linky. Parmi les conseils qu'elle prodigue aux maires se trouve en bonne place la proposition d'un arrêté municipal qui vérifie que toutes les informations soient délivrées aux personnes et que leur soit offerte la possibilité de refuser le stockage des données personnelles en local. « *Ce sont des choses qui ne sont pas prévues par Enedis, et qu'Enedis refuse*, explique la juriste. *L'entreprise mène un déploiement à marche forcée avec un calendrier très serré, en impliquant de nombreux sous-traitants qui ne respectent pas du tout les recommandations de la Cnil en matière d'information des personnes. Enedis refuse de se plier, ne serait-ce qu'à cet accompagnement communal du déploiement. Elle pense que ça va la freiner dans le respect de son agenda.* »

Une autre inquiétude du mouvement anti-Linky est que l'appareil pourrait également servir d'indicateur aux services de gendarmerie et de police. Utilisé comme outil d'investigation, il permettrait de surveiller la présence d'individus au sein de leur logement, ainsi que leurs horaires d'entrée et de sortie. « *On est en train de normaliser une situation de surveillance. Cela ne devrait pas être le cas* », dit un spécialiste des données personnelles.

Pour minimiser cette collecte des données, les défenseurs du compteur font le parallèle entre les données partagées par le Linky et celles, tout aussi conséquentes, recueillies chaque jour par les mastodontes états-uniens Facebook, Google, voire celles recueillies par les téléphones portables. Une comparaison que balaient ses adversaires : « *On peut décider de ne pas s'inscrire sur les réseaux sociaux, dit Stéphane Lhomme. On peut décider de ne pas emporter son portable partout, de le poser... On peut décider de ne pas avoir de carte de fidélité... Le problème de Linky, c'est qu'on nous l'impose, et que lui, on ne peut pas l'éteindre.* »

- **Suite de notre enquête demain**

Lire aussi : **Le passage en force de Linky suscite la révolte**

Source : Moran Kerinec pour *Reporterre*

Dessin : © *Tommy/Reporterre*

Photo : © Moran Kerinec/*Reporterre*

- Emplacement : Accueil > Editorial > Enquête >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Linky-le-compteur-qui-observe-la-vie-privee-des-gens>

Linky dangereux pour la santé ? Des craintes infondées

1er juin 2018 / Moran Kerinec (Reporterre)



Linky est-il à l'origine de troubles sanitaires ? Parmi les rumeurs qui circulent sur le compteur communicant, l'une des plus tenaces serait son impact sur la santé de ses usagers. Certains le soupçonnent même de déclencher des incendies. Reporterre a enquêté. Sur ce point, la conclusion est rassurante.

- *Cet article est le troisième d'une enquête en cinq volets que Reporterre consacre au compteur Linky. Les jours précédents, nous avons publié « [Le passage en force de Linky suscite la révolte](#) » et « [Linky, le compteur qui observe la vie privée des gens](#) ».*

Le Linky conduirait-il à un désastre sanitaire ? Longtemps, ses détracteurs ont avancé que le compteur aurait des effets négatifs pour la santé de ses usagers. « *La question des ondes nous ramène aux controverses scientifiques comme l'amiante ou les pesticides, explique Stéphane Lhomme, militant anti-Linky. Les gens aujourd'hui se méfient. Longtemps, des mensonges ont circulé sur les effets véritables, et on a minimisé les maladies qui en résultaient.* » Un parallèle anxigène, qui s'est propagé dès le déploiement du compteur communicant par des vidéos d'associations anti-ondes, où des « experts » assuraient que le boîtier émettait un taux d'ondes inquiétant. Le compteur y est accusé de tous les maux : il causerait des malaises, des acouphènes, serait responsable des maladies d'Alzheimer ou de Parkinson. Le tout serait dû aux ondes émises depuis les **courants porteurs en ligne (CPL)**, qui perturberaient le fonctionnement du cerveau humain.

Cette rhétorique a fait son bonhomme de chemin jusqu'à la bouche de certains politiques qui demandent à ce que **des études supplémentaires** soient réalisées pour rassurer la population. Un scandale de santé publique se cacherait-il derrière le compteur ? Rien n'est moins sûr.

« L'appareil ne communique pas sans fil »

« *Concernant le Linky, la question de la santé n'est pas justifiée dans la mesure où l'appareil ne communique pas sans fil. Les niveaux d'exposition relevés ne sont pas source de crainte* », explique Anne Perrin, docteure en biologie et spécialiste en biophysique dans le domaine des risques électromagnétiques. Pour comprendre cette logique, il faut se pencher sur la mécanique de l'appareil. Les compteurs Linky sont reliés à un concentrateur par des câbles électriques en utilisant la technologie des courants porteurs en ligne (CPL) pour transmettre les informations. La méthode des CPL consiste à superposer au courant électrique alternatif de 50 Hz un signal de plus haute fréquence et de faible énergie afin de propager les signaux d'information dans les câbles électriques. Ce signal émis à travers le courant électrique est soupçonné de diffuser des ondes électromagnétiques dangereuses pour la santé. Selon les associations anti-Linky Next-up et Robin des toits, les câbles ne seraient pas aux normes pour empêcher les émissions d'ondes.

Or, depuis le lancement du programme Linky par Enedis, les études n'ont pas réussi à prouver un lien tangible entre le compteur et la propagation d'ondes électromagnétiques capables de nuire à la santé de ses usagers.

Si les ondes des radiofréquences ont été classées « *potentiellement cancérigènes pour l'homme* » par l'OMS, celles produites par le compteur communicant ont, elles, un taux d'émission qui respecte les normes en vigueur. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) conclut **dans son rapport** sur la question en 2016 qu'il n'existe « [qu']une très faible probabilité que l'exposition aux champs électromagnétiques émis, aussi bien pour les compteurs communicants radioélectriques que pour les autres (CPL), puisse engendrer des effets sanitaires à court ou long terme ». La même année, la campagne de tests menée par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) apportait **des conclusions similaires** : « *L'exposition spécifique liée à l'usage du CPL apparaît très faible et les transmissions sont brèves : moins d'une minute chaque nuit pour la collecte des informations de consommation et des impulsions périodiques de surveillance du réseau, d'une durée de l'ordre d'un dixième de seconde.* » Mais ces deux rapports sont arrivés bien trop tard après le début du déploiement pour éteindre les peurs provoquées par certains opposants.

Enedis ne leur « laisse pas le temps de bien faire les choses »

Quant à la régulière comparaison de certains opposants entre les ondes émises par des téléphones portables ou des boîtiers wifi avec celles du Linky, elle n'est pas pertinente, selon les experts. « *Le wifi et les téléphones mobiles fonctionnent grâce aux hautes fréquences, alors qu'un compteur Linky utilise les basses fréquences. Les valeurs limites ne sont pas les mêmes, ce n'est même pas comparable* », explique une experte du cabinet Veritas, chargée de mesurer les ondes du compteur avant son déploiement. « *Un téléphone portable envoie des informations par des ondes électromagnétiques comme un petit émetteur radio. Le compteur Linky envoie les informations par les fils électriques. Il n'est pas un émetteur d'ondes électromagnétiques. Ça ne marche pas de la même façon* », résume de son côté Anne Perrin.



Concernant les électrosensibles qui se disent touchés par les rayonnements électromagnétiques des Linky, leur problème vient le plus souvent d'un autre appareil que du compteur communicant, selon Laurent Le Guyader, électronicien et diagnostiqueur en pollution électromagnétique. « Une personne électrohypersensible se trouvant à moins de 10 cm d'un conducteur parcouru par du CPL de Linky pourrait éventuellement y être sensible, explique l'électronicien, mais dans ce cas, la simple présence du 50 Hz, même sans CPL, constituera une exposition bien plus forte et permanente. »

Même les détracteurs du compteur rechignent aujourd'hui à s'engager sur la pente savonneuse du danger sanitaire. « On ne veut pas tomber dans des querelles de clochers entre scientifiques », dit-on au collectif anti-Linky sud-ouest lyonnais (SOL). Le dossier « n'est pas assez solide pour s'y attaquer sur le plan juridique », commente M^e Magarinos-Rey, avocate de plusieurs communes anti-Linky.

Restent les incendies dus au Linky que dénonce Stéphane Lhomme sur son blog en publiant les faits divers de départs de feu liés au compteur. En cause ? La pose à marche forcée des appareils, qui ne s'effectuerait pas dans des conditions idéales. « En 4 ans, on remplace 35 millions de compteurs à vitesse grand V, avec des employés qui ne sont pas formés pour ça. Les installateurs commettent des fautes très graves, et on a des incendies avec des destructions de maisons très difficiles à quantifier », fait valoir le militant. Laurent le Guyader, qui a eu l'occasion d'expertiser les compteurs, tempère ce point de vue. S'il reconnaît que la « course de vitesse » des poseurs engagés par Enedis ne leur « laisse pas le temps de bien faire les choses », ces départs de feux ne seraient pas dus au Linky. « Déjà, il n'y en a pas eu tant que ça, dit Laurent Le Guyader, il y a eu des départs de fumée, oui, mais ces appareils sont dotés de retardateurs de flammes qui étouffent le feu. On peut parler de fumée sans feu. » L'électricien confirme cependant avoir rencontré de multiples cas où le compteur était surréglé, du fait de précédentes modifications, entraînant des disjonctions régulières des compteurs mais sans pour autant être à l'origine d'incendies.

« Comme c'est inquiétant, c'est plus facile de mobiliser du monde en évoquant des problèmes de santé »

« Le Linky focalise les peurs des personnes sensibles à la question des champs électromagnétiques, explique Laurent Le Guyader. Si on veut réduire les ondes, il faudrait s'attaquer aux portables, aux boîtiers wifi, qui ont des coupleurs CPL livrés d'office. Les gens ont déjà des CPL dans leur maison avec un niveau très supérieur au Linky. » Pour Anne Perrin, ces peurs proviendraient « d'une grosse désinformation. Comme c'est inquiétant, c'est plus facile de mobiliser du monde en évoquant des problèmes de santé ». La faute à des « marchands de peurs qui n'ont pas d'arguments scientifiques sérieux, insiste Laurent Le Guyader. Il est certain que, si le CPL bas débit produisait un niveau de champ électrique de 17 V/m autour des câbles et des appareils, comme cela a pu être montré dans une vidéo, retirée de YouTube après plus

de 190.000 vues, j'aurais été le premier à le dénoncer ».

Une situation d'autant plus sérieuse selon le diagnostiqueur en pollution électromagnétique que « si de telles théories viennent à tomber dans l'oreille d'un phobique ou d'une personne qui se dit électrosensible, ils peuvent en devenir malades. J'ai été chez des gens qui avaient ce problème. Ça me donne du travail, mais quand même... » Les médias ont eux-mêmes une part de responsabilité estime Anne Perrin, qui dénonce « une désinformation et un manque de recherche d'information de la part de journalistes qui relaient des informations sans chercher à démêler le vrai du faux. On ne peut pas écrire n'importe quoi sur le sujet alors qu'il est connu que les informations alarmistes sur les effets de ondes contribuent à rendre malades certaines personnes ».

- **Suite de notre enquête** : [En Allemagne et en Autriche, le Linky est sévèrement bridé](#)

Lire aussi : [Linky, le compteur qui observe la vie privée des gens](#)

Source : Moran Kerinec pour *Reporterre*

Dessin : © [Tommy/Reporterre](#)

Photo : © Moran Kerinec/*Reporterre*

- Emplacement : [Accueil](#) > [Editorial](#) > [Enquête](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Linky-dangereux-pour-la-sante-Des-craintes-infondees>

En Allemagne et en Autriche, le Linky est sévèrement bridé

4 juin 2018 / Violette Bonnebas (Reporterre)

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des contenus et services adaptés OK



La France n'est pas le seul pays européen où le compteur communicant rencontre des résistances. En Autriche, les citoyens réclament d'avoir le choix, en Allemagne, les autorités s'inquiètent des vulnérabilités du système. Et le déploiement de ces compteurs est limité et très contrôlé.

- *Cet article est le quatrième d'une enquête en cinq volets que Reporterre consacre au compteur Linky. Les jours précédents, nous avons publié « Le passage en force de Linky suscite la révolte », « Linky, le compteur qui observe la vie privée des gens » et « Linky dangereux pour la santé ? Des craintes infondées ».*

- *Berlin (Allemagne), correspondance*

Le réseau d'électricité de Vienne, Wiener Netze, l'annonce fièrement : il se prépare à « *l'opération la plus importante et la plus innovante de son histoire* », selon son directeur, Hermann Nebel. C'est même « *le plus grand échange de compteurs de tout l'espace germanophone* ». À la fin de l'année, Wiener Netze doit lancer l'installation de compteurs électriques communicants (dits « *intelligents* »), dans les 900.000 foyers de la capitale autrichienne. Pas moins de cinq cents techniciens et ingénieurs sont mobilisés.

Pourtant, l'opération aurait dû s'achever initialement... l'année dernière. L'Autriche avait en effet pour ambition d'être un pionnier de la technologie, présentée comme une pierre angulaire de sa transition énergétique. L'objectif était d'équiper 80 % des foyers du pays fin 2017. En réalité, seuls 8,5 % d'entre eux ont échangé leurs compteurs, et pas un seul à Vienne.

Annoncée en grande pompe par le gouvernement autrichien, la campagne de remplacement des compteurs s'est embourbée dans des questions juridiques et techniques, notamment sur la sécurité des données. Elle s'est heurtée à la vive résistance d'un certain nombre d'Autrichiens, hostiles à ces nouveaux compteurs jugés trop intrusifs, qui communiquent à intervalles réguliers la consommation d'électricité du foyer au fournisseur. Pétitions, appels au boycott, manifestations : le mouvement, relayé par le puissant syndicat Arbeiterkammer, a fini par obtenir des concessions de la part des pouvoirs publics.

« Ce que nous voulons, c'est une vraie liberté de choix, c'est-à-dire pouvoir conserver l'ancien compteur »

Les droits des consommateurs ont été renforcés : il est désormais possible de refuser la transmission automatique des données. La fonction « *intelligente* » des compteurs est donc désactivée, le relevé se fait une fois par an, comme avant. Une autre revendication a été prise en compte : la possibilité de désactiver la fonction de coupure du courant à distance, considérée par certains experts en sécurité informatique comme une « *porte d'entrée pour les hackers* ». À Vienne, Wiener Netze s'attend à un taux de désactivation « *un peu plus élevé que dans les autres régions d'Autriche, où il ne concerne que 1 à 2 % des foyers équipés* », selon Hermann Nebel.

Si l'Arbeiterkammer s'est félicité de ce compromis, d'autres opposants le jugent insuffisant. « *La désactivation n'est pas une solution*, affirme Fritz Loindl, porte-parole du réseau Stop Smart Meter. *Ce que nous voulons, c'est une vraie liberté de choix, c'est-à-dire pouvoir conserver l'ancien compteur.* »



Quelques modèles de compteurs « intelligents » déployés en Autriche.

Si, en Autriche, le déploiement complet des compteurs électroniques, prévu dans une directive européenne de 2009, a été repoussé de trois ans par le gouvernement, en Allemagne, il n'a même pas commencé, hormis quelques expérimentations locales. Cette fois, la résistance ne vient pas des citoyens, mais des autorités elles-mêmes.

Le marché allemand de l'électricité est le plus important d'Europe, mais c'est aussi l'un des plus complexes. Si la France ne compte qu'un seul réseau de transport d'électricité — RTE — et un réseau principal de distribution — Enedis (ex-ERDF) —, on compte bien plus d'acteurs outre-Rhin : près de 900 entreprises de distribution et quatre gestionnaires de réseau, ce qui rend toute réforme du marché plus difficile à mettre en œuvre... et plus coûteuse.

En 2013, des experts mandatés par le ministère fédéral de l'Économie ont évalué le coût de l'objectif fixé par l'Union européenne de 80 % des foyers équipés d'ici 2020. Leur conclusion est sans détour : « *Le scénario préconisé n'est ni viable économiquement ni réalisable en Allemagne* », explique l'étude. « *Cela conduirait à une hausse des coûts disproportionnée pour une grande partie des clients, y compris pour ceux qui ont une faible consommation.* » Pour compenser l'investissement, évalué à 20,8 milliards d'euros — contre 5 milliards en France —, chaque foyer nouvellement équipé devrait payer 89 euros supplémentaires par an, d'après les calculs des experts.

Assurer la protection de la vie privée et empêcher d'éventuelles cyberattaques

Face à ce constat, l'Allemagne a fait le choix d'un déploiement limité. La loi de « *digitalisation de la transition énergétique* », votée en 2016, ne concerne que les plus gros clients : les entreprises et foyers qui consomment plus de 10.000 KW/h (kilowatt-heure) par an ont l'obligation d'être équipés depuis 2017. Ceux qui consomment plus

de 6.000 KW/h, à partir de 2020. Pour tous les autres, soit l'essentiel des foyers allemands, l'installation d'un compteur communicant reste optionnelle. D'ici 2032, chaque foyer doit cependant renouveler son équipement afin de moderniser et harmoniser le réseau.

Mais la loi tarde à être appliquée. Pas un seul des clients concernés par l'obligation n'a été équipé depuis 2017. Et pour cause : il n'y a pas de compteur intelligent disponible sur le marché. Neuf appareils — dont celui de l'entreprise Landis & Gyr, qui fabrique certains compteurs Linky installés en France — ont été soumis à l'homologation des autorités allemandes, mais **aucun ne l'a pour l'instant obtenue**.

Comment l'expliquer ? Selon la presse allemande, l'autorité compétente, l'Agence fédérale de sécurité des techniques de l'information (BSI), a déterminé des normes très exigeantes pour assurer la protection de la vie privée et empêcher d'éventuelles cyberattaques via le « *gateway* », la passerelle sans-fil qui permet la transmission des données. Est-ce à dire que l'Allemagne se soucie plus de la protection des données que la France ? Le porte-parole de l'agence refuse de donner plus de détails « *pour des raisons de confidentialité* ».

- **Suite de notre enquête mercredi**

Puisque vous êtes ici...

... nous avons une faveur à vous demander. Il n'y jamais eu autant de monde à lire *Reporterre*, mais nos revenus ne sont pourtant pas assurés.

Contrairement à une majorité de médias, nous n'affichons aucune publicité, et laissons tous nos articles en libre accès, afin qu'ils restent consultables par tous. *Reporterre* dépend en grande majorité des dons de ses lecteurs. Le journal, indépendant et à but non lucratif, compte une équipe de journalistes professionnels rémunérés, nécessaire à la production quotidienne d'un contenu de qualité. Nous le faisons car nous croyons que notre point de vue, celui de l'environnement et de l'écologie, compte — car il est aussi peut-être le vôtre.

« Notre société a besoin d'un média qui traite des problématiques environnementales de façon objective, libre et indépendante, en restant accessible au plus grand nombre ; soutenir *Reporterre* est ma manière de contribuer à cette démarche. » *Renan G.*

Si toutes les personnes qui lisent et apprécient nos articles contribuent financièrement, la vie du journal sera pérennisée. Même pour 1 €, vous pouvez soutenir *Reporterre* —

et cela ne prend qu'une minute. Merci.

SOUTENIR REPORTERRE

Vous avez aimé cet article ? Soutenez Reporterre.

Lire aussi : [Linky dangereux pour la santé ? Des craintes infondées](#)

Source : [Violette Bonnebas pour Reporterre](#)

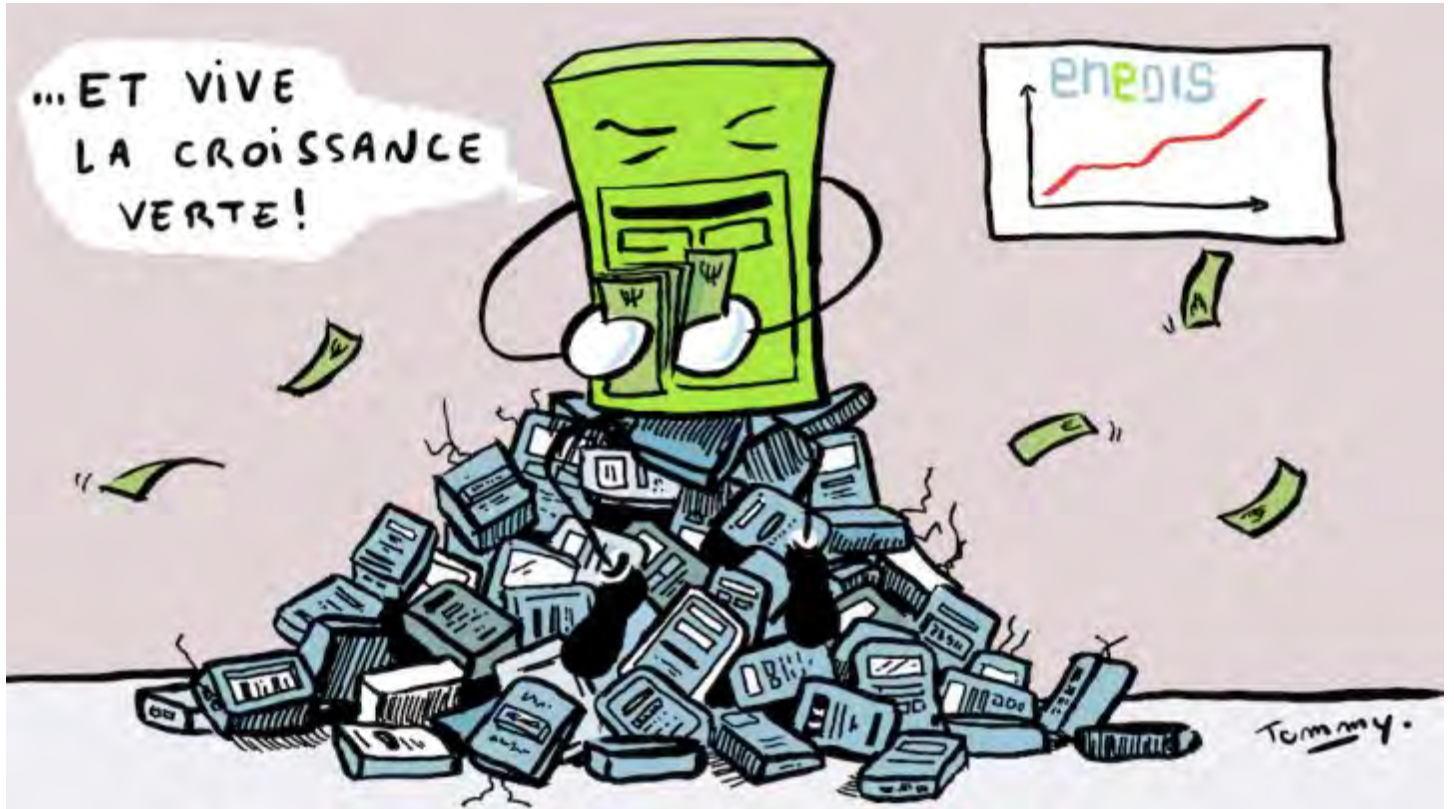
Dessin : © [Tommy/Reporterre](#)

Photo :

[. compteurs](#) : [Le réseau autrichien Stop Smart Meter](#)

Le compteur Linky n'est vraiment pas écolo

6 juin 2018 / Moran Kerinec (Reporterre)



Linky, un rouage essentiel de la transition énergétique ? L'argument peine à convaincre. En revanche, la manne financière promise par le déploiement du compteur communicant remplit d'espoir Enedis, la filiale d'EDF chargée de la distribution d'électricité.

- *Cet article est le cinquième et dernier d'une enquête que Reporterre consacre au compteur Linky. Les jours précédents, nous avons publié « Le passage en force de Linky suscite la révolte », « Linky, le compteur qui observe la vie privée des gens », « Linky dangereux pour la santé ? Des craintes infondées » et « En Allemagne et en Autriche, le Linky est sévèrement bridé ».*

L'argument fait office de massue pour Enedis : le Linky est un palier inévitable pour la réussite de la transition énergétique. Selon le distributeur d'électricité, « le changement de compteur est nécessaire pour moderniser le réseau de distribution d'électricité afin de développer le solaire, l'autoconsommation, les

voitures électriques... » Cette assertion fait tousser même les moins farouches critiques du Linky. « Franchement, il n'a pas été conçu pour la transition énergétique, mais pour qu'Enedis face des économies de fonctionnement à Enedis », dit Marc Jedliczka, vice-président du Réseau pour la transition énergétique (Cler).

Du côté d'Enedis, on valorise la capacité du Linky à prendre en compte « les nouveaux moyens de production locaux », tels que les panneaux solaires, pour « intégrer en masse les énergies renouvelables ». « Ces compteurs vont être capables de gérer des offres plus complexes de la part des fournisseurs », assure la filiale d'EDF. D'autant qu'il permet de faire des économies pour les usagers favorisant les énergies renouvelables : « Avant, le coût d'un raccordement pour des panneaux solaires, c'était en moyenne 600 euros. Le Linky sait compter la consommation et la production. Son fonctionnement permet d'éviter cette dépense. »

Mais la logique d'Enedis ne convainc pas les experts de la question. « Il faut rappeler que le Linky a été lancé par l'étude Capgemini de 2008, qui montre bien que la solution retenue à l'époque était celle d'un réseau exclusivement de distribution », explique Marc Jedliczka, évoquant l'étude qui a marqué le début du déploiement des compteurs Linky. « Si Enedis voulait prouver son engagement en faveur de la transition énergétique, il lui faudrait améliorer la manière d'évaluer la capacité de distribution des réseaux photovoltaïques, notamment en perfectionnant des éléments techniques tels que le réglage des prises statiques, des transformateurs assurant le passage de la haute tension à la basse tension... En apportant des informations constructives sur la fonction et le type des câbles utilisés... »

« Il y a derrière cette logique un discours d'encouragement à la consommation, à accumuler des objets connectés »

Autre point soulevé par les anti-Linky, l'obsolescence des nouveaux appareils reste une pomme de discorde : « C'est quand même 35 millions de compteurs en état de marche qu'on jette ! s'indigne Stéphane Lhomme, conseiller municipal opposé au compteur, des machines qui peuvent durer plus de 70 ans, qui tournent encore comme des horloges, il y a la date dessus, on voit bien. Les remplacer par des millions de compteurs qui coûtent d'immenses quantités d'énergie et de matière est l'un des pires scandales de l'obsolescence programmée. » D'autant que la durée de vie des compteurs Linky n'est estimée qu'entre 15 et 20 ans.

L'un des avantages du Linky serait sa synchronisation aux objets connectés des foyers pour mieux en réguler la consommation. Dans le cas d'un chauffage autorégulé, il permettrait de réduire la consommation de chaleur. Mais pour le collectif d'opposants Pièce et Main d'œuvre, cette pratique serait à contre-courant des décisions à prendre pour faciliter la transition énergétique : « Les objets connectés ne vont pas dans le sens de l'écologie : tout ce qui est connecté fait exploser les consommations d'électricité. En particulier à cause des data centers qu'ils nécessitent. RTE [Réseau de transport d'électricité] analyse qu'ils consomment [en France] 4 téravolts en 2015 [soit plus que la consommation annuelle de la ville de Lyon]. Il y a derrière cette logique un discours d'encouragement à la consommation, à accumuler des objets connectés. »

Parmi les arguments pour défendre son compteur, Enedis met en avant l'accès pour les usagers à des données de consommations plus détaillées et plus fréquentes, formant une « courbe de charge ». Celle-ci permettrait aux particuliers de mieux gérer leur consommation, et donc de la réduire. Premier écueil : si l'utilisateur ne souhaite pas communiquer ses données personnelles, il perd les avantages supposés liés au compteur communicant. Car, comme le rappelait en 2010 le directeur des énergies renouvelables de l'Ademe (Agence pour l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), « Linky, tout seul, ne fait pas faire des économies d'énergies ».

L'efficacité d'un tel système ne convainc pas la Cour des comptes

Second écueil, la lecture des informations qui sont dispensées sur le compteur peut s'avérer difficile à mettre en pratique au quotidien, en particulier quand le boîtier se trouve sur le palier d'un appartement, dans la cave, ou à l'extérieur de la propriété. Et même quand le boîtier est situé à l'intérieur du foyer, l'efficacité d'un tel système ne convainc pas la Cour des comptes, comme elle l'a expliqué dans son rapport de février 2018 : « Le compteur lui-même ne fournit, par lecture directe, que très peu d'informations : il ne permet d'obtenir comme données de consommation que le ou les index de consommation, la puissance apparente et la puissance maximale du jour. D'autres moyens doivent donc être mis en œuvre pour disposer de données de consommation plus complètes. » Pour résoudre ce problème, Enedis avait déjà

promis de tout mettre en œuvre pour « améliorer l'accès, par chaque client, à ses données de consommation, grâce à un site Internet et une application mobile gratuite. »

Une solution qui pourtant, dès 2014, ne satisfaisait pas le Médiateur national de l'énergie. Celui-ci rappelait déjà que « le dispositif Internet n'était pas suffisant pour inciter les ménages à réduire leur consommation », et préconisait en accord avec l'Ademe d'équiper les compteurs Linky d'un afficheur déporté au sein du foyer afin d'informer efficacement les usagers.

Des chiffres et des



Démarré en 2015, le programme Linky d'Enedis souhaite poser **35 millions** de compteurs communicants dans les foyers français d'ici 2021.



Chaque jour, **30 000** nouveaux Linky sont installés.

En théorie, chaque foyer pourrait économiser entre **5 à 15 %** de sa consommation électrique grâce au Linky.



Dans les faits, ces chiffres sont soumis à la volonté de chaque usager de surveiller ses dépenses au quotidien.

Pour rembourser ce programme estimé à 5,9 milliards d'euros, chaque foyer participera à hauteur de 130 euros au remboursement d'Enedis.



Chaque usager sera ponctionné en différé sur ses factures à partir de 2021 pour que l'installation ne se traduise pas par une augmentation immédiate de la redevance.

L'opération pourrait engendrer un retour sur investissement de 500 millions d'euros pour Enedis selon la Cour des comptes. Des « conditions de rémunération avantageuses », juge la haute juridiction financière.



Le Linky représente une économie de 500 euros pour les particuliers qui souhaitent effectuer un raccordement de panneaux solaires.

système ? Car si Enedis pense que le Linky permettra de faire de conséquentes économies d'énergie, les éléments tangibles pour le prouver sont encore débattus entre partisans et opposants. Côté face, le distributeur d'énergie défend que « *connaître sa consommation d'électricité de façon détaillée peut conduire à mieux maîtriser ses dépenses, et à les réduire* » et permettre de 5 à 15 % d'économies sur la facture d'électricité. C'est ce que semble prouver [une étude liée au compteur Linky menée par le CNRS en 2012](#).

Côté pile, les militants anti-Linky font valoir les données du Syndicat intercommunal de l'énergie de l'Indre-et-Loire (Sieil), qui [a mené une enquête de satisfaction](#) auprès de 1.500 ménages qui ont participé à la première expérimentation du Linky. Selon les résultats du Sieil, seuls 9 % déclaraient consulter plus souvent leur consommation, et 6 % indiquaient avoir changé leurs habitudes de consommation. A contrario, 85 % des personnes interrogées expliquaient ne pas consulter, ou pratiquement pas leur compteur Linky. En cause : l'écran « *trop petit* », et « *l'éclairage inadapté* ».

Des « conditions de rémunération avantageuses »

D'abord, il y a eu les promesses d'Éric Besson du 28 septembre 2011. Celle que le « *déploiement du nouveau compteur serait gratuit* », celle annonçant la « *mise à disposition gratuite d'informations de consommation* », celle d'une « *offre gratuite de services suffisamment étoffée* », celle d'une « *mise à disposition gratuite d'informations de consommation* ». De belles paroles, elles aussi « *gratuites* ». La filière d'EDF a depuis précisé sa communication en affirmant que le coût sera « *indolore* », et que « *les économies réalisées grâce à cette nouvelle technologie permettent d'équilibrer les dépenses* ».

Pour rembourser son programme, estimé à près de 5,9 milliards d'euros entre 2014 et 2024, Enedis se verra rembourser de 130 euros par foyer selon la Cour des comptes. Dans les faits, chaque usager sera ponctionné sur ses factures à partir de 2021 grâce à un mécanisme de différé tarifaire pour éviter que l'installation ne se traduise par une augmentation immédiate de la redevance. Une opération intéressante pour Enedis, qui pourrait engendrer selon la haute juridiction financière un retour sur investissement de 500 millions d'euros pour le fournisseur d'électricité. Soit des « *conditions de rémunération avantageuses* », juge la Cour des comptes.

Le compteur Linky permettra également à Enedis de faire de substantielles économies de fonctionnement, notamment en réduisant les fraudes et vols d'électricité, ainsi que les déplacements de ses agents chargés de relever les compteurs. Mais, comme le rappelle la Cour des comptes, l'intérêt économique de l'entreprise ne devrait pas primer sur celui des clients du distributeur : « *Les gains que les compteurs peuvent apporter aux consommateurs sont encore insuffisants. Ce sont pourtant eux qui justifient l'importance de l'investissement réalisé.* » -*

Lire aussi : [En Allemagne et en Autriche, le Linky est sévèrement bridé](#)

Source : Moran Kerinec pour *Reporterre*

Dessin : © [Tommy/Reporterre](#)

Infographie : © Moran Kerinec/*Reporterre*

- [Emplacement](#) : Accueil > Editorial > Enquête >
- [Adresse de cet article](https://reporterre.net/Le-compteur-Linky-n-est-vraiment-pas-ecolo) : <https://reporterre.net/Le-compteur-Linky-n-est-vraiment-pas-ecolo>